

**Direction de la culture, des sports, des loisirs,
des parcs et du développement social**

Division de la culture et des bibliothèques

201, avenue Laurier Est, bureau 650
Montréal (Québec) H2T 3E6

APPEL DE PROJETS - PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS CULTURELLES – RUE PRINCE-ARTHUR

Contexte

Le réaménagement de la rue Prince-Arthur a été identifié comme le projet de legs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal. Par le biais de différentes actions, l'arrondissement vise à placer le citoyen au cœur de la ville en concevant des milieux de vie conviviaux afin de susciter un sentiment d'appartenance et de fierté. Les travaux de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval, visent à offrir un espace piéton accueillant, polyvalent et compatible avec la vocation commerciale de la rue. Une fois réaménagée, elle proposera un milieu de vie effervescent, innovateur et dynamique qui comprendra notamment l'aménagement d'un espace dédié aux activités culturelles.

Préambule

Depuis la fin des années 80, avec l'arrivée de plusieurs jeunes chorégraphes et la création du FIND (Festival International de Nouvelle Danse), Montréal est reconnue sur la scène internationale comme un haut lieu de création en danse contemporaine. Cette reconnaissance et cette renommée ont développé chez les Montréalais un sentiment de fierté qui s'est traduit par un engouement populaire pour la danse. En 2016, le milieu de la danse à Montréal est en pleine effervescence et le public est au rendez-vous. La danse contemporaine à Montréal est multiformes et multiplateformes. Depuis une dizaine d'années, elle s'étend de plus en plus sur le domaine public. Que ce soit par des créations in situ, des parcours déambulatoires ou des spectacles participatifs, de plus en plus la danse joue dehors !

Dans ce contexte, faire une place importante à la danse sur la rue Prince-Arthur prend tout son sens, d'autant plus que le FIND et plusieurs compagnies de danse, dont la regrettée La La Human Steps, ont vu le jour au Balfour, au coin des rues Saint-Laurent et Prince-Arthur.

Mandat

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est à la recherche d'artistes professionnels issus du **secteur de la danse** ou d'un organisme à but non lucratif (OBNL) œuvrant avec le milieu culturel professionnel afin de réaliser, sur la rue Prince-Arthur, une programmation saisonnière d'activités et d'événements culturels professionnels ou de la relève **orientée principalement autour de la danse**. Ces activités doivent être gratuites pour les citoyens.

Objectifs

Les projets doivent contribuer, par leur créativité et leur excellence, à revitaliser la rue Prince-Arthur. Le caractère novateur, la qualité des propositions, leur capacité de rayonnement et l'achalandage que les projets peuvent générer seront notamment pris en considération au moment de leur évaluation.

Parmi l'ensemble des projets soumis, seront privilégiés ceux qui comportent les valeurs énoncées dans le Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

- **Créativité** : les projets qui ont un caractère novateur et qui contribuent à la diversité de l'offre culturelle de l'arrondissement, mettant en valeur son caractère distinctif
- **Le local** : la présence d'artistes, compagnies ou organismes locaux
- **Participation** : les expériences culturelles participatives dans lesquelles les citoyens sont invités à interagir, à se manifester, à co-crée
- **Médiation** : la mise en place d'activités qui facilitent l'appropriation de la culture par les citoyens
- **Inclusion** : les activités favorisant l'inclusion sociale, les liens intergénérationnels, interculturels ou interdisciplinaires
- **Écoresponsabilité** : les projets sensibles au développement durable et aux pratiques écoresponsables

Votre dossier

Nous vous demandons d'acheminer votre projet de programmation, par courriel, avec les éléments suivants :

- portfolio des artistes / curriculum vitae du coordonnateur;
- documents démontrant l'expérience des artistes / de l'OBNL dans des projets similaires;
- la description de la programmation proposée;
- les activités proposées;
- les publics cibles;
- la stratégie promotionnelle;
- une projection budgétaire;
- un échéancier de réalisation;
- des lettres d'appui;
- un lien vers votre site Internet le cas échéant.

Pour compléter votre dossier, vous pouvez vous référer aux formulaires du Programme de soutien aux actions culturelles.

Évaluation des projets

Le comité de sélection sera composé de cinq (5) personnes :

- deux représentants de la Division de la culture et des bibliothèques
- un agent de projets - promotion et événements spéciaux
- un élu
- un représentant d'un organisme culturel ou artistique du milieu

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon la grille suivante :

Projet	<ul style="list-style-type: none">Conformité avec les objectifs de l'appel de projetsQualité artistique, caractère novateur, dimension créativeRéalisme du projet et de l'échéancierEfforts consacrés à la promotion	40 %
Impact	<ul style="list-style-type: none">Contribution au caractère distinctif de l'expérience urbaine et de la dynamique culturelle de l'arrondissementFréquentation : réalisme des clientèles visées et retombées attenduesCapacité à rejoindre des clientèles diversifiées	30 %
Organisme	<ul style="list-style-type: none">Capacité à réaliser le projet : Expérience dans la réalisation de projets similairesImplication dans la médiation culturelle	10 %
Budget	<ul style="list-style-type: none">Montage financier réaliste qui prévoit idéalement le recours à d'autres sources de revenus (commandites, services ou autres)% attribué à la coordination et frais d'administration	20 %

Financement

L'enveloppe budgétaire disponible pour ce projet est de 15 000 \$, toutes taxes incluses.

Le soutien financier accordé à ce projet :

- est complémentaire à d'autres sources de revenus
- doit servir spécifiquement à la réalisation de la programmation acceptée par l'arrondissement

Modalités de versement

Pour le projet retenu, le financement se fera en deux versements. Le dernier versement (10 %) sera remis suite à la réception du bilan final incluant la reddition de comptes. Les modalités seront précisées dans la convention.

Dépenses admissibles (liste non exhaustive)

- Cachets d'artistes
- Coûts de main-d'œuvre (salaire) engagés spécifiquement pour la réalisation de la programmation
- Honoraires professionnels externes (ex. chargés de projet, concepteurs, techniciens ou autres spécialistes)
- Frais de logistique, de location d'équipement (création, production, diffusion)
- Frais de communication (ex. matériel promotionnel et publicitaire)
- Assurances pertinentes

Ces dépenses doivent être :

- directement liées à la programmation
- raisonnables et essentielles à la réalisation des objectifs de la programmation
- engagées après la date de signature d'une entente entre l'arrondissement et l'organisme

Dépenses non admissibles (liste non exhaustive) :

- dépenses courantes de fonctionnement de l'organisme, incluant les coûts de la main-d'œuvre affectée au fonctionnement
- dépenses destinées au matériel et aux équipements informatiques ou de bureautique
- dépenses engagées avant la signature d'une entente
- frais d'immobilisations (achat, construction, rénovation ou aménagement)
- frais juridiques

Les factures et tout document justificatif doivent être conservés et présentés à l'arrondissement sur demande.

Date limite et modalités de dépôt

Les demandes complètes doivent être transmises uniquement par courriel au plus tard le 29 janvier 2017, à l'adresse suivante :

developpementculturel.pmr@ville.montreal.qc.ca

Délai de réponse

L'arrondissement informera les demandeurs de sa décision dans un délai maximal de six (6) semaines suivant la date limite de dépôt des demandes.

Vous avez des questions?

Anik April
Agente de développement culturel
514 872-9869
anik.april@ville.montreal.qc.ca

